



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Ordre du jour / Agenda

**mardi le 4 octobre 2016**

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAI et Messieurs les Conseillers MAURICE LAFLEUR, IVAN LEBLANC, JACQUE GAUTHIER tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**118-10-2016**

### **Demande dérogation mineure**

201 ave. Martineau, Otter Lake, QC.  
5 056 207

#### **Demande :**

Le propriétaire demande une dérogation mineure pour deux sujets, tout les deux constructions on reçu un permis municipale, dont la construction de garage, permis #2004-035 et construction de solarium attacher a la maison, permis #2007-137. Les deux constructions ne respectent pas le règlement de zonage #032-05-2003.

#### **Considérations:**

- Marge de recule latérale de 2 mètres selon règlement de zonage 032-05-2003, distance actuel de 0.81 mètres pour le garage;
- Marge de recule avant de 8 mètres selon règlement de zonage 032-05-2003, distance actuel de 5.87 mètres pour le solarium

#### **Recommandation du comité d'urbanisme :**

Le comité recommande que le conseil approuve la demande pour la dérogation mineure pour les deux constructions, considérant que le propriétaire a obtenu les permis de construction municipale et ce en bonne foi.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      NANCY DAGENAI  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake accepte la recommandation du comité d'urbanisme pour l'octroi de la dérogation mineure pour les deux constructions.

Adopté

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

**119-10-2016**

### **Demande dérogation mineure**

92 ch. Du Lac de la Ferme, Otter Lake, QC.  
5 055 546

#### **Demande :**

Le propriétaire de 92 ch, Du Lac de la Ferme demande une dérogation mineure pour le garage situé sur lot 5 055 546, qui était construit avec un permis de construction municipale en avril 2002. Le garage est situé à l'intérieur de la marge de recul latéral.

#### **Considérations:**

- Marge de recule latérale de 2 mètres selon règlement de zonage 032-05-2003, distance actuel de 1.29 et 1.61 mètres pour le garage

#### **Recommandation du comité d'urbanisme :**

Le comité recommande que le conseil approuve la demande pour la dérogation mineure, considérant que le propriétaire a obtenu un permis municipale et ce en bonne foi.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake accepte la recommandation du comité d'urbanisme pour l'octroi de la dérogation mineure.

Adopté

---

**120-10-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. MairesseMme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau: OUI

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

- 5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau: OUI
- 6. Siege #5 M Ivan Leblanc : OUI
- 7. Siege #6 M Jacque Gauthier : OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

---

### **121-10-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 7 septembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### **122-10-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 20 septembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### **123-10-2016**

**ATTENDU QUE** : La municipalité a demandé des soumissions pour le contrat de déneigement pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, 78.68kms de chemin

**ATTENDU QUE** : La municipalité a reçu seulement une soumission par la date limite du 6 septembre 2016 :

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

### **Doug Zacharias Trucking Ltd**

2016-2017 2908.87\$ par KM

2017-2018 2908.87\$ par KM

2018-2019 2908.87\$ par KM

**ATTENDU QUE** : Doug Zacharias Trucking Ltd est conforme a tout les demandes du contrat

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER** JACQUE GAUTHIER  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU QUE** : La municipalité de Otter Lake donne le contrat de déneigement pour trois ans a Doug Zacharias Trucking Ltd.

Adopté

---

### **124-10-2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER** VICKY DUBEAU  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité d'Otter Lake fait un don de 100,00 \$ a l'École Secondaire Sieur-de-Coulonge pour une bourse à leur collation de grades ESSC 2016.

Adopté

---

### **125-10-2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER** NANCY DAGENAI  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité d'Otter Lake achète 4 nouveaux pneus pour la niveleuse de Vaughn Bastien à un prix incluant installation de 5,060.00 \$ avant taxe.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

### 126-10-2016

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée l'obligation pour toutes les municipalités locales et les MRC d'adopter un Code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de celles-ci en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus et les employés de ces-dernières;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionnée le 10 juin 2016;

**ATTENDU QU'** une nouvelle obligation par cette Loi en vertu des articles 101 et 102 impose les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'inclure l'interdiction visée à l'article 7 de ladite Loi;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné le 7 septembre à une séance régulière du conseil d'abroger et modifier les règlements en place;

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité d'Otter Lake adopte le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Otter Lake numéro 03-10-2016 abrogeant et modifiant le règlement numéro 11-04-2012 et le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité d'Otter Lake numéro 02-10-2016 abrogeant et modifiant le règlement numéro 02-03-2014. (Annexe A & B)

Adopté

---

### 127-10-2016

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité d'Otter Lake désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité d'Otter Lake prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, 4 pour le programme Auto sauvetage et 2 pour le programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

**QUE** la municipalité d'Otter Lake présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

Adopté

---

### **128-10-2016**

**Considérant** que le conseil régional, dans sa résolution C.M. 2016-02-07, a mandaté le coordonnateur en sécurité publique et civile (coordonnateur) de la MRC de Pontiac pour préparer un schéma de couverture de risques en incendie révisé (schéma révisé);

**Considérant** que le schéma révisé a été préparé et présenté au Comité de sécurité incendie (CSI);

**Considérant** que le CSI a recommandé au Conseil régional d'accepter le schéma révisé tel que présenté;

**Considérant** que le Conseil régional, dans sa résolution C.M. 2016-08-05, a accepté le schéma révisé tel que présenté et que le conseil a mandaté le coordonnateur de faire une présentation aux municipalités pour l'adoption du plan de mise en œuvre;

**Considérant** que le plan de mise en œuvre du schéma révisé a été présenté aux membres du conseil.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité d'Otter Lake adopte le plan de mise en œuvre.

---

Adopté

---

### **129-10-2016**

- Considérant** que les municipalités doivent fournir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 à leurs citoyens;
- Considérant** que le groupe CLR (CLR) offre présentement le service à la municipalité;
- Considérant** que le contrat avec CLR termine le 31 décembre 2017;
- Considérant** que la municipalité doit donner un avis de 90 jours à CLR avant de renouveler son contrat;
- Considérant** que présentement la répartition incendie pour la municipalité est fourni par la MRC des Collines;
- Considérant** que la municipalité paye pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1 avec la taxe du 9-1-1 et paye un supplément à la MRC des Collines pour la répartition incendie;
- Considérant** que la MRC des Collines offre à la municipalité de donner les services d'un centre d'urgence 9-1-1 et de répartition incendie pour le montant de la taxe du 9-1-1;
- Considérant** que l'intention de la municipalité est de renouveler les services d'un centre d'urgence 9-1-1 avec la MRC des Collines pour des raisons de coût et de proximité de services.

**En conséquence,**

Il est proposé par JENNIFER VADNEAU et résolu de ne pas renouveler à son échéance l'entente avec le groupe CLR pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

### Divers

Mairesse Mme Kim Cartier Villeneuve:

Siège #1 M Maurice Lafleur:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau : Installation de caméra de surveillance au centre récréatif

Siège #4 Mme Vicky Dubeau: Vandalisme au centre récréatif

Siège #5 M Ivan Leblanc: Congrès FQM information – Service policier, Importance d'activité physique, Matérielle résiduelle.

Siège #6 M Jacque Gauthier: Vandalisme au centre récréatif

Déneigement ch lac Murray

---

### **Information aux membres du Conseil**

Rapport du maire

Bail sur des lots a Lac Croche, 10 lots, enregistrer jusqu'au 30 octobre 2016, appeler 1-800-665-6527, frais de 31,04 \$ pour s'enregistrer

Étude sur suffrage universel pour le préfet de l'MRC Pontiac

Étude sur services de sécurité d'incendie, option pour réduire des couts

Subvention FDT (Fonds Développent Territoire) maintenant disponible, contacte Christine Kluge 819-648-5689 ext. 210,

Rampe de lancement de bateau a Lac Dumont compléter

Service d'autobus de Fort Coulonge a Ottawa changer d'Autobus Thom a Autobus Campeau  
Course de Chiens Drylands, Bristol, QC

Étude sur la piste PPJ pas reçu encore

Activité à la bibliothèque le 2 novembre 13h-14h

Recherche de bénévole a la bibliothèque

Forum a Maniwaki – Will Amos – Développent économique – Ministre pour les régions rurale

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

Information reçu a l'FQM: Accès a l'information, Conflits d'intérêt, Règlement sable & gravier, nuisances, Le travail en équipe, Subvention TECQ, Eau potable, subvention FEPTU, Code d'éthique et déontologie, l'Importance de l'internet haute vitesse, Les femmes en politique, Mises a jour législatives

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
  - Rapport du chef pompier
  - Rapport du contremaitre de route
  - Rapport Parc Leslie
- 

### **Correspondance**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Julien Gagnon              | Panneau radar               |
| 2. Margaret B.Barker (Harris) | Déneigement ch Polish Hills |
| 3. MMQ                        | Rapport d'inspection        |
- 

### **130-10-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JENNIFER VADNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Que** les comptes soient payés

Adopté

---

### **CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :**

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 125,137.02 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec  
Ce 4ieme jour d'octobre 2016.

Andrea Lafleur, Directrice générale

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Ordre du jour / Agenda

|                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| <b>Comptes à payer:</b>           | 125,137.02 \$        |
| <b>Factures prépayées:</b>        | 0.00 \$              |
| <b>Salaires élus et employés:</b> | 33,064.99 \$         |
| <b>Totale :</b>                   | <b>158,202.01 \$</b> |

---

**Période de questions 30 minutes**

---

### **131-10-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la réunion soit levée a 21H01.

Adopté

---

KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

---

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale